

## ARRÊTÉ N°2023-06 CONC

### **Arrêté portant désignation du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité conduite de véhicules - session 2024**

Martine ESTEBAN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège,

**Vu**, le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n°2013- 593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu**, le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B,

**Vu**, le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

**Vu** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

**Vu**, l'arrêté portant modification de l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 31 août 2023,

**Vu**, l'arrêté modificatif fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la Fonction Publique Territoriale pour la session 2024,

**Vu** le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants du cadre d'emploi visé de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C établi le 6 novembre 2023,

**Vu** la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

**Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie,

## ARRETE

### **Article 1 : Constitution**

Le jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024, organisé par le Centre de gestion de l'Ariège est ainsi arrêté :

#### Collège des Elus :

- Monsieur Francis LAGUERRE, Maire de la Commune de Prayols, président du jury
- Madame Lydia BLANDINIÈRES, Conseillère Municipale de la Commune de Lézat-sur-Lèze, présidente suppléante,
- Madame Marie-Pierre EYCHENNE, Maire de Castelnau-Durban.

#### Collège des Personnalités Qualifiées :

- Madame, Céline GROT, Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes,
- Monsieur, Pierre AILLERES, Directeur Général des Services de la Commune de Foix,
- Madame, Julie CUMINETTI, Chargée de mission et Référente Budgétaire de la direction des Sports de la Région Occitanie.

#### Collège des Fonctionnaires :

- Madame, Véronique ALAUZY, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, Agent de la Communauté de Communes des Portes d'Arièges Pyrénées,
- Monsieur, Jérôme ALONZO, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, Directeur des Services Techniques de la commune de Varilhes,
- Monsieur, Sébastien BERTRAND, Technicien Territorial, DSI – Délégué à la protection des données du Conseil Départemental de l'Ariège.

### **Article 2 : Publicité**

Ampliation du présent arrêté sera :

- Affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège,
- Transmise à Madame le Préfet du département de l'Ariège.

Fait à FOIX, le 04 Décembre 2023

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Publié le : .....  
Transmis au Préfet le : .....



La Présidente,  
Martine ESTEBAN